



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 4 MAI, 1847.

NOUVELLES ETRANGERES.

Voilà un fait qui fait honneur à l'amirauté anglaise; il intéresse tous les amis de la dignité de l'homme.

La chambre des communes d'Angleterre vient d'ordonner l'impression de l'ordre suivant, émané de l'amirauté, au mois d'avril dernier.

A l'amiral, sir Charles Ogle, à Portsmouth.—Particulière.—De l'amirauté, le 21 août 1816.

Les lords commissaires de l'amirauté me chargent de vous transmettre l'ordre de communiquer, confidentiellement, à tous les officiers commandant sur les navires et vaisseaux de Sa Majesté, qui sont sous vos ordres, que, désormais, ils ne pourront infliger de punition corporelle à leurs hommes, sans l'autorisation écrite de l'amiral commandant en chef, ou du plus vieil officier en rade.

Je suis, etc.

Signé, W. A. B. HAMILTON.

Des ordres semblables ont été adressés à l'amiral Sir John West, à Devonport; au vice-amiral sir E. D. King, à Sheerness; et à l'officier le plus âgé de S. M. à Woolwich.

(The Court Journal.)

La première chambre, un scandaleux procès dont nous avons indiqué l'origine il y a déjà bien long-temps, se débâta entre M. Combaral de Leyval, député du Rom, et sa belle-mère, madame de Coulanges. Cette dame accuse son gendre d'avoir ruiné la santé de sa fille par les fatigues du bal. Elle demande la restitution de la dot, et la revocation des avantages matrimoniaux.

SUBSISTANCES EN FRANCE.—La situation générale ne peut que s'améliorer. Aux Etats-Unis, on prépare d'énormes quantités de céréales pour les expédier en France et en Angleterre. Les prix semblent y baisser: le froment, qui valait, le 15 février, 20 fr. 87 c. le boisseau, est descendu à 18 fr. 90 c.; le seigle est tombé de 12 fr. 12 c. à 86 c. à 12 fr. On croit en Amérique que les arrivages attendus de l'intérieur suffiront aux exportations jusqu'à ce que l'Europe ait recueilli les produits de la prochaine récolte. La Russie, d'un autre côté, tient à notre disposition une immense provision de grains. Saint-Petersbourg suivant la Gazette de Berlin, pourrait alimenter l'exportation de 1,600,000 sacs de farine de seigle, et les autres ports de l'empire de 3 millions de tchewerts. Amsterdam, qui fournit des départements de l'Est, possède encore 376,000 hectolitres de grains, et l'on s'attend sur cette place à une baisse prochaine.

Les demandes ne se ralentissent point. Aux environs de Riga, on a retenu pour 135 millions de francs de grains, dont une grande partie est destinée pour la France. Onze bâtiments ont été expédiés le 16 de Marseille pour aller chercher des blés à Constantinople et dans les ports de la mer Noire.

Les arrivages sont toujours considérables. L'importation de grains étrangers dans les ports de France a été, depuis le 1er juillet, de 4,468,447 hectolitres, dont 472,445 sont entrés pendant la première quinzaine de mars, savoir: 147,157 hect. dans les ports de l'Océan, 265,439 dans ceux de la Méditerranée et 39,849 par les frontières de terre. L'importation de cette quinzaine dépasse celle de la dernière quinzaine de février de plus de 80,000 hectolitres. Les quantités de grains en entrepôt au 16 mars dernier s'élevaient en outre à 390,000 hectolitres. Le port d'Amsterdam seul a expédié depuis une vingtaine de jours pour les ports français 35,500 hectolitres, et depuis l'ouverture de la navigation il a envoyé par le Rhin aux départements de l'Est environ 55,000 hectolitres de céréales. Des chargements de grains parviennent chaque jour ou sont attendus dans nos ports. A Rouen, il est entré le 25 huit bâtiments avec des grains étrangers. Le bateau à vapeur le Nolon, qui a remorqué jusqu'au Havre deux navires anglais amenant des blés, est allé immédiatement à la rencontre de quatre autres bâtiments en partance de Londres pour le Havre avec des grains et des farines. On attend de Russie à Dunkerque, à Calais et à Anvers, un grand nombre de chargemens. Le chemin de fer du Nord conduit vers Paris beaucoup de blé. Enfin, on annonce de Rostock que la rivière de Warnemünde est débarrassée des glaces et que deux navires en sont déjà partis pour le Havre avec 3,700 hectolitres de froment chacun.

DÉCREISSÉMENT DU CHIFFRE DES NAISSANCES.—Il résulte d'un travail statistique de M. Mourou de Jonès, sur la vie humaine, que la fécondité des populations diminue à mesure que la civilisation prend du développement; en sorte que, par exemple, une population de 31 millions d'habitants, dans un temps de prospérité et dans un état d'aisance, ne donne naissance qu'à un même nombre d'enfants qui étaient procréés il y a soixante ans, comprenant la période qui nous sépare du règne de Louis XV; il se trouve que dans le même pays la fécondité a diminué, comparativement à la population, de 25 ou 40 0/0. Cette atténuation progressive du nombre de naissances, en raison de la population, n'a pas lieu uniquement en France. Ainsi la fécondité des populations a diminué: en Allemagne, d'un treizième en dix-sept ans; en Suède, d'un neuvième en soixante ans; en Russie, d'un huitième en vingt-huit ans; en Espagne, d'un sixième en trente ans; en Danemark, d'un quatrième en quatre-vingt-deux ans; en Prusse, d'un tiers en cent trente-deux ans; en France, d'un tiers en soixante-dix ans; en Angleterre, de plus d'un tiers en un siècle. Ainsi, la France et les îles britanniques réunies, n'ayant qu'un accroissement annuel de population d'un individu sur cent dix-huit ans, il leur faudrait, pour doubler le nombre de leurs habitants, une longue période de quatre-vingt-trois ans, tandis que, dans l'empire russe, l'accroissement émit d'un individu sur soixante-six ans, la population peut doubler en quarante-cinq ans.

MALADIE DES POMMES DE TERRE.—Les économistes, les savans, les académiciens de tous les pays ont cherché et cherchent encore la cause de la maladie des pommes de terre; ils ont mis en commun ce qu'ils avaient de lumières pour scruter l'origine de la famine qui désola particulièrement l'Irlande; et tous y ont perdu leur latin. Cela n'est pas étonnant; ils avaient la simplicité d'interroger les raisons purement physiques, les éléments, les saisons, les modes de culture, en un mot le monde matériel, tandis que c'étaient les causes morales qu'il fallait surtout rechercher. C'est du moins ce qu'ont découvert certains protestans zélés de la ville de Dublin, qui dernièrement, à l'occasion du jeûne national ordonné dans la Grande-Bretagne, ont cru devoir offrir au monde le résultat de leurs réflexions éminemment morales et religieuses. Qui se serait douté que les pommes de terre étaient malades de l'émancipation catholique, et que Dieu avait frappé les trois royaumes du lieu de la famine parce qu'on a ouvert les portes du Parlement aux idolâtres, c'est-à-dire aux papistes? C'est pourtant ce qu'un certain nombre d'hommes pieux et charitables ont pris sur eux de représenter humblement à l'archevêque de Cantorbéry. Le primat de la Grande-Bretagne avait été, comme on sait, chargé de rédiger la formule de prière qui devait être récitée le 24 mars dans toutes les églises du Royaume-Uni. A cette occasion, deux protestans de Dublin lui ont présenté une Adresse dans laquelle les causes de la famine étaient ainsi énumérées:

- 1. En 1829, les idolâtres ont été admis dans les deux Chambres;
2. En 1833, on a établi en Irlande un système d'éducation destiné à enseigner des fausses doctrines et des erreurs dangereuses, ce que nous appelons vulgairement la religion catholique;
3. Des sommes énormes ont été votées par plusieurs actes du Parlement pour la propagation du papisme;
4. En 1844, on a reconnu les traits des faux prophètes de l'homme du péché (c'est-à-dire les évêques catholiques), et on les a placés sur le même niveau que les évêques de l'Eglise du Christ;
5. En 1845, on a voté une dotaria régulière au seigneur de Mayo, ou sont et se mesurent la superstition, l'idolâtrie et les choses abominables.

Après cette éblouissante nomenclature, les pétitionnaires déclarent que Dieu a justement châtié l'Angleterre parce qu'elle a élevé des faux dieux en face du vrai Dieu; que le Tout-Puissant maudit les nations qui sanctionnent l'idolâtrie; et ils demandent que tous les protestans s'engagent à combattre le papisme, ce monstre d'iniquité qui leur a envoyé la peste.

Il faut rendre justice à l'archevêque de Cantorbéry, il n'a pas cru devoir se rendre à ce vœu si chrétien, et il a répondu qu'il ne voulait pas, au milieu d'une pareille calamité publique, faire adhésion à des sujets de discussions politiques et religieuses. Mais il n'en est pas moins curieux de voir qu'au dix-neuvième siècle, des chrétiens peuvent être fort recommandables individuellement et en soient encore à ce point de fanatisme sauvage. Il fut dit le reste reconnaissant que ces sentimens ne sont pas généralement partagés en Angleterre. Il paraît même que le grand jeûne national n'a pas été une démonstration aussi religieuse qu'on s'y attendait, et qu'en général on l'a traité assez légèrement. Il est bien vrai que tout a chiné le 24 mars; il n'y a eu ni bougie ni spectacles, ni boutiques ouvertes; mais une bonne partie des honorables citoyens de la Grande-Bretagne ne s'est pas gênée pour en faire un jour de congé au lieu d'un jour de pénitence. Il faisait beau tenir, le plus beau temps du monde, comme disait Malherbe, pour aller à cheval sur la terre et sur l'eau. Les parcs étaient pleins d'une foule d'émancipés, les fontaines de Londres, qui sont ornes de châteaux jadis, étaient, dit-on, remplis d'une multitude de promeneurs; les bateaux à vapeur et les chemins de fer ont fait une aussi belle recette que dans les jours de fête; enfin il ne paraît pas que toute l'Angleterre se soit couverte de cendres. Nous ne voulons pas dire qu'un très-grand nombre d'honnêtes gens n'aient pas jeûné sincèrement et consciencieusement; mais beaucoup d'autres s'en sont dispensés. Quand les actes religieux, les actes du domaine de la conscience sont commandés uniquement au nom de l'autorité spirituelle, les suites qui vont, mais du moins en les suit librement. Mais quand ils sont ordonnés par le Roi ou la Reine en son conseil, ils ne sont plus que des actes civils. L'Etat peut fermer les boutiques, mais il ne peut ouvrir les cœurs; il peut faire un acte de pénitence, mais il ne fera pas faire un acte de contrition. (La Presse.)

Je me suis souvent demandé pourquoi les Anglais étaient le peuple de la terre le plus susceptible d'excéntricités, et après réflexion, j'en suis venu à en trouver la cause dans leur sérieux. Cette qualité, à force de s'exagérer conduit tout droit à l'idée fixe, à la monomanie et souvent à plus que cela. Un homme raisonnable et très-sérieux arrive parfois à se dire: lady ou miss une telle a une naissance illustre, ou une fortune colossale; pour un pauvre hère comme moi, le beau rêve que celui de devenir son époux! Partant de cette donnée, notre homme se reploie de plus en plus sur lui-même, se répète soir et matin, la nuit et le jour la même chose, et arrive insensiblement à la folie. Un statisticien a calculé que la reine d'Angleterre, alors qu'elle n'était que demoiselle, a fait naître plus de dix mille passions impossibles ou malheureuses. Aujourd'hui, voici la plus riche héritière de la Grande-Bretagne, miss Coutts qui se trouve for-

cée d'en appeler aux tribunaux pour se débarrasser des obsessions d'un fou, si ce n'est d'un tripon. C'est sanctifié que cette cause a été jugée à la cour du banc de la Reine.

Un quidam, du nom de Dunn, ex-avocat de profession et irlandais de naissance, s'était épris de miss Burdett, la suivant dans toutes ses pérégrinations, l'accablant depuis plusieurs années de ses épitres amoureuses en prose et en vers. Inutile d'ajouter que le Céladon tournait au martyr et qu'aucune de ses lettres n'avait obtenu une réponse. Cependant l'esprit de Dunn ne pouvait s'arrêter dans cette voie, et en vint-il à se persuader qu'il était aimé, et que la riche héritière lui avait fait toutes sortes de promesses dorées. Enfin, le 13 janvier 1846, Dunn fait une tentative suprême. Il écrit deux lettres, l'une à M. Marjoribanks l'associé de la maison Coutts, pour le prévenir qu'il a reçu l'autorisation de miss Burdett, de tirer sur sa maison en dédommagement des préjudices à lui causés, et à cette dernière, il annonce qu'il va se présenter à la caisse pour éprouver sa sincérité et recevoir des preuves de sa munificence. Il terminait cette lettre, en exprimant le désir d'obtenir la faveur d'une entrevue dont l'issue pourrait être des plus amicales, disait-il, et amener à l'arrangement d'un mariage.

Ces deux lettres eurent le sort des autres. Dunn arriva le 15 janvier à la banque Coutts avec un ordre libellé en vers, et qu'il prétendait être de la main de Miss Burdett. Cet ordre ou traité qu'il présenta à l'acceptation était ainsi conçu:

«Au 4 mars prochain, payez à moi-même ou à mon ordre, £100,000. Par ordre de Miss Coutts. RICHARD DUNN.»

Reconduit comme il le méritait, l'intéressé fut fantastiquement écrié sur le visage de la tête de son infamante, sur celles de ses associés et de tous ses amis. Puis, pour clore ces actes de débauche par un acte plus inconcevable, il voulut mettre la maison Coutts et Cie, en faillite, en déposant un affidavit à la Cour des Banqueroutes. Mais la devait s'arrêter le débordement de toutes ces extravagances. Traduit devant la cour du Queen's Bench, Dunn a été déclaré coupable de faux serment (perjury) et condamné à dix-huit mois de prison.

Ce jugement a semblé étrange. Si Dunn est un tripon qui a spéculé sur le scandale, cette pénalité est bien douce. Si c'est un fou, comme tout semble le faire croire; c'est à Bedford, c'est aux duchesses qu'on eût dû le condamner, jusqu'à ce que guérison s'en suivit.

Quant à la puissante héritière, elle n'a qu'un moyen d'éviter de pareilles obsessions et de faire taire les convulsions excitées par sa riche cassette: c'est d'imiter Sa Majesté et de faire le bonheur d'un époux. L'hymen n'est-il donc plus un lien charmant, comme dit une vieille chanson? Il est vrai qu'une autre chanson dit encore: «Il faut des époux assortis;» et, malheureusement, il est peu de prétendant assez riche pour tenir en équilibre le plateau d'or de Miss Burdett Coutts.

INFANCIE.—CIRCONSTANCES SINGULIÈRES.—La fille Caroline Franquet entra il y a quelque temps au service des époux R..., marchands d'ustensiles de ménage, passage des Prouvaires; elle paraissait sage, intelligente, et ses maîtres s'attachèrent à elle. Cependant, la santé de cette fille parut tout à coup s'altérer; elle avait des signes de grossesse, mais lorsque la dame R..., lui manifesta ses doutes à ce sujet, Caroline repoussa bien loin cette supposition et s'indigna même qu'on osât suspecter sa pureté.

Sur ces entrefaites, les époux R..., reçurent chez eux la dame F..., leur fille, qui occupait une chambre à côté de la cuisine, ou se tenant la domestique. Avant-hier matin la dame F... entendant de soudains gémissemens, se rendit auprès de Caroline et en entrant aperçut le carreau de la cuisine mouillé de sang. L'état dans lequel elle trouva ensuite cette fille indiquait clairement à la dame F... la cause de son mal, et elle lui dit qu'elle allait accoucher et qu'il était inutile de déguiser plus longtemps sa position.

Mais Caroline attribua son mal à une perle, et la dame R... était surprise, elle soupira encore qu'elle n'était pas excitée; mais cette fois la marchande, voulant savoir à quoi s'en tenir, sortit en disant qu'elle allait chercher une sage-femme.

Cette déclaration ne rendit pas Caroline plus confiante, et, profitant d'un moment où elle se trouvait seule, elle alla se réfugier dans les lieux d'aisance. Lorsque la dame F... à son retour, lui intima l'ordre d'en sortir, Caroline fut quelque temps à obéir, et il fallut employer la force pour la contraindre à se laisser visiter par la sage-femme. Celle-ci reconnut qu'un accouchement venait d'avoir lieu, et Caroline donna à sa ceinture des ciseaux ensanglantés à l'aide desquels elle avait fait la section du cordon ombilical. Mais l'enfant avait disparu; on lui demanda ce qu'elle en avait fait, et elle répondit froidement qu'il était tombé dans la fosse d'aisance.

Le commissaire de police du quartier fut averti et fit venir des vidangeurs, qui parvinrent à extraire le cadavre de l'enfant. Le procureur du roi, de son côté, informé de cette grave affaire, a chargé le docteur Bayard de procéder à une autopsie, et il résulte du rapport de cet habile praticien que l'enfant, né viable, avait à la tête une blessure grave qui a été la cause principale de sa mort. Cette blessure résulte d'un coup qu'on lui a porté, ou bien de la chute qu'il a pu faire sur les dalles des lieux au moment de l'accouchement. D'après tous ces faits incriminans, la fille Franquet a été conduite au dépôt de la préfecture.

L'EMIGRATION.—La presse Canadienne, sans distinction de partis, réprovoque le plus énergiquement possible, l'idée de certains hommes politiques d'Irlande et d'Angleterre, d'inonder le Canada de la population indigente de l'Irlande. En effet, il y a dans ce projet une ignorance complète des ressources du Canada. Nous avons certainement une immense étendue de terre non défrichées et des ressources naturelles à l'infini; mais nous manquons complètement du moyen de défricher ces terres, et d'exploiter ces ressources. Le projet proposé en Angleterre, aurait pour conséquence de paralyser nos populations en les chargeant d'un fardeau qu'elles ne pourraient porter.

L'état de l'Irlande résulte de la mauvaise administration de ce malheureux pays; est-ce à nous à en porter la peine?

Il y a vraiment de quoi alarmer. Aux dernières nouvelles, la maladie était répandue aux environs de Cork, on craignait des fièvres pestilentiennes. A New-York, la population est épouvantée à la vue de l'indigence des émigrants. Il en est arrivé près de 20,000, durant le mois d'avril; de ce grand nombre beaucoup sont déjà malades; nous devons craindre de voir la même chose ici dans quelques jours; avoûs-nous tout de jet l'alarme dans notre société? Il sera trop tard, quand quelque maladie contagieuse ou la famine s'en vont au milieu de nous. Dans quel état est l'établissement de la Quarantaine? Ne faudrait-il pas y établir un Lazaret, pour les malades. Enfin il faut prendre des moyens de nous protéger. C'est plus sérieux: qu'on ne perde pas.

AFFAIRES MUNICIPALES.—Le public de Montréal a les yeux sur la corporation et ses procédés. Le conseil, à quelques exceptions près est aujourd'hui composé d'hommes jouissant de l'estime et de la confiance publique, et on s'attend avec raison que les membres actuels vont remettre les affaires sur un pied respectable, et corriger les abus existants. La tâche n'est pas sans difficultés; aussi savons nous gré à ceux qui en ont pris la responsabilité et qui y travaillent avec ardeur.

Judi dernier, la motion de M. Bourret tendant à faire démettre le greffier de la cité, M. Sexton est venu devant le conseil parmi les ordres du jour. M. Bourret proposa qu'un comité de cinq membres fut nommé pour faire rapport et que MM. B. Aubin, Beaudry, Gibb, Gorrie et le maire composassent le dit comité. Après un débat de quelques minutes dans lequel M. de Bleury se conduisit de la manière la plus honnête; et le comité suivant fut nommé: MM. La-Roque, Beaudry Gorrie, Ferrier et Bourret.

Nous espérons que ces messieurs feront leur devoir sans fléchir. Si M. Sexton eût tenu une conduite impartiale et honnête dans l'exercice de ses devoirs, nous serions les derniers à vouloir lui faire une injustice; mais comme il est de notoriété publique que ce monsieur a été un partisan fanatique d'une faction dans la ville, qu'il a pris une part active dans des débats politiques dont il devait se tenir éloigné, que dans la décharge de ses devoirs il a montré de la passion et la plus injuste partialité, qu'il a même été brutal et insolent envers quelques membres de la corporation dont les opinions différaient d'avec les siennes, qu'il a intrigué dans les élections municipales et dans la fameuse affaire de la mairie en dispute, nous croyons que le comité ne saurait hésiter de faire rapport, que pour toutes ces causes et raisons M. Sexton doit abandonner sa place. En lisant cela, nous savons que nous sommes l'écho de la majorité de nos concitoyens, qui prend le plus vif intérêt à cette affaire.

Maintenant nous aimerions beaucoup savoir si le maire de Montréal et le conseil entendent se laisser insulter plus longtemps par l'avocat De-Bleury. Quelqu'amusant que soit un certain monde que puissent être les petites scènes que ce savant monsieur voudrait jouer dans le conseil, l'absence totale des convenances qui caractérise sa conduite, impose au maire et au conseil l'obligation de les faire cesser. M. De Bleury n'a rien oublié ni rien appris depuis dix ans. Il est indifférent au mépris et à l'indignation de ses concitoyens pour sa conduite. Il travaille à leur nuire en amateur, c'est son plaisir, sa joie, son bonheur.

Mais ce n'est pas seulement comme ennemi de son pays que M. De Bleury veut briller au conseil, c'est surtout par sa profonde science; vous savez comment il est savant, instruit, érudit, vous l'avez entendu en chambre durant la dernière session expliquer sa politique!... Eh! bien, il est encore plus éloquent et plus savant au conseil de ville. Il faut l'entendre rappeler à M. Bourret les usages parlementaires et la pratique constitutionnelle!... il faut le voir étendant la main vers son collègue M. Tully et lui faisant une apostrophe qui ferait pâlir de plaisir toutes les revendeuses du marché Bonsecours.

Et dire que le conseil écouterait toutes ces billevesées, sans y mettre ordre... c'est avoir trop de patience. C'est encore oublier ce que l'on doit au caractère et à la réputation de la ville qu'il représente....

LA TEMPÉRATURE.—Nous avons eu encore des froids d'hiver ces jours passés. Ce matin le temps est doux et printanier; les eaux du St. Laurent ont beaucoup baissé la nuit dernière, les quais sont à découvert. Le Prince Albert voyage entre Laprairie et Montréal, ainsi que les petits steamers de Longueuil. La navigation a commencé sur le lac Champlain jusqu'à St. Jean. On attend aujourd'hui le St. Louis et le Richelieu, et on espère que demain il partira un steamer pour Québec. Du Côteau-du-Lac à Kingston, la navigation a commencé hier; ainsi on peut dire qu'enfin aujourd'hui la navigation est ouverte d'un bout à l'autre du Canada. Mais tout est en arrière, dans la campagne; il y a encore de la neige dans les champs, et nous sommes bien moins avancés que l'année dernière au 4 avril.

Les dernières nouvelles de Québec, nous disent que la température continue très froide, la glace du lac St. Pierre est descendue; les eaux sont extrêmement hautes. Le pont sur la rivière Yamachiche a été emporté, et toutes les autres petites rivières sont débordées. Il a fallu en beaucoup d'endroits traverser la malle en canots, les ponts étant submergés. Pas encore d'arrivages de la mer.

LE THÉÂTRE DE MONTRÉAL.—Nous voyons avec plaisir, qu'on travaille avec célérité, afin de parachever au plutôt l'intérieur de notre magnifique théâtre. Les peintres et les décorateurs sont à l'œuvre; rien n'est épargné pour rendre la salle digne de la capitale du Canada. L'inauguration aura lieu Samedi, le 3 juillet prochain, par une troupe anglaise, sous la conduite de M. Skerrett. Nous espérons que le directeur aura une troupe française durant l'été; ce serait le moyen de donner une véritable popularité à son théâtre.

Nous apprenons que le Col. Antrobus, Aide de Camp Provincial, est sérieusement indisposé.

Le Chronicle de Kingston, nous apprend, que près de 100,000 barils de fleur, sont arrivés en cette ville, en route pour Montréal.

SUICIDE.—Une pauvre femme de la rue St. Urbain, a été trouvée samedi dernier, pendue au poteau de son lit; elle était sujette à des accès de folie. Le jury a rendu un verdict en conséquence.

ACCIDENT.—Un charretier hier matin s'en retourna trop loin sur les quais couvert d'eau et fut précipité en bas de l'écluse, avec son cheval et sa calèche; sans l'assistance de deux ou trois de ses amis, il était la victime de son imprudence. L'homme, le cheval et la voiture furent tirés de l'eau avec beaucoup de difficultés.

Un accident déplorable est arrivé à la Pointe Levy jeudi dernier. Deux hommes au service de M. Beaulieu étaient occupés à débarrasser le débarcadère d'un monceau de glace qui le bordait, quand tout à coup il s'est écroulé sur leurs pieds. L'un d'eux, nommé François Couture, eût la crâne fracassé. Il laisse une veuve et plusieurs enfants en bas âge. L'autre en fut quitte pour un bain d'eau froide.—Canadien.

Lumière extraite de l'eau.—Un chimiste de Madrid, don Vicente Calderon, vient de découvrir le moyen d'extraire de l'eau un gaz hydrogène carboné propre à l'éclairage et aux usages domestiques. La lumière qu'il donne est des plus brillantes, sans odeur ni émanations, et sans fumée; enfin, l'abondance de matière première et la facilité de l'extraction permettent de le faire au plus beau prix.—Idem.

NOUVELLES ELECTORALES.

MISSISSIQUI.—On dit que l'hon. Robert Jones se présente dans ce comté, dans l'intérêt libéral et qu'il a toutes les chances du succès. MM. Bagley et Gugg ont déjà fait quelques assemblées et donné un dîner; aux libres et indépendants électeurs constitutionnels; à ce diner, dit-on, entre la poire et le fromage, on est parvenu à persuader au Col. Gugg, que nonobstant sa popularité extrême, ses vertus et les assurances de succès qu'il doit avoir, il ferait mieux de se retirer de la lutte. Le galant colonel a consenti.

L'Islet.—Dans ce comté, quoique les journaux de Québec ne nous n'aient pas mis au courant de ce qui s'y passe, des correspondances nous apprennent qu'un M. Fournier, arpenteur, se présente dans l'intérêt ministériel, et un M. Tétu, dans l'intérêt libéral. M. Fournier est un homme dans la dépendance de l'administration, et qui, sous le rapport du caractère et des mœurs, est loin de jouir de l'estime de ses compatriotes. C'est le même individu qui opposa le docteur Taché aux dernières élections; il est encore l'adversaire acharné de l'éducation, somme toute, c'est le dernier homme que le comté de l'Islet devrait choisir pour le représenter en parlement. Mais c'est faire injure aux habitants de ce comté, que de supposer qu'ils préféreraient un tel homme à l'autre candidat. Nous avons le plaisir de connaître personnellement M. Tétu; c'est un homme éclairé, libéral et infiniment respectable. Il appartient à une famille très estimée dans tout le District de Québec. Le comté de l'Islet ne saurait trouver un plus digne représentant.

Avant de terminer, nous devons exprimer encore notre regret que les journaux français de Québec, ne nous tiennent pas plus au courant de ce qui se passe dans leur district; nous cherchons en vain le plus souvent dans leurs colonnes pour des nouvelles locales; rien ne nous intéresse plus que de telles informations. Nos confrères de Québec nous pardonneront ce reproche, puisqu'il est adressé dans notre intérêt à tous.